

Public concerné

Tous les élus

Pré requis :

Aucun

Durée:

6 heures

Coût pédagogique :

Pris en charge par le DIF élu Voir conditions d'obtention du DIF dépôt dossier 2 mois avant.

Dates:

Jeudi 29 octobre 2020

Lieux:

TULLE – CONSEIL DEPARTEMENTAL

Votre contact ADM19

Isabelle BAUDRY 05-55-93-74-43 Isabelle.baudry@adm19.fr

Objectifs pédagogiques

Découvrir la nomenclature budgétaire et comptable Appréhender les principes et les procédures du budget communal

Programme

Le budget : un outil pour définir et conduire l'action publique locale

Plusieurs documents budgétaires (budget principal, budget annexe, budget autonome)

Budgets de prévision, comptes d'exécution : quelles sont les différences ? Le calendrier budgétaire

Les sections de fonctionnement et d'investissement

Exercice pratique portant sur l'imputation des dépenses et recettes

Appréhender les grands principes budgétaires

L'annualité et l'antériorité

L'unité et l'universalité

La prudence et la sincérité

Exercice pratique : mon budget est-il équilibré ?

Savoir préparer un budget

Le plan comptable

Ma commune doit-elle adopter une présentation par fonction plutôt que par nature

Les phases de l'élaboration budgétaire

Services municipaux, maire, comptable du trésor : qui fait quoi ? Exercice pratique sur l'élaboration du budget

Déterminer l'autofinancement et équilibrer le budget

La capacité d'autofinancement (CAF)

Équilibrer son budget par l'impôt

Le vote du budget (calendrier et formalisme)

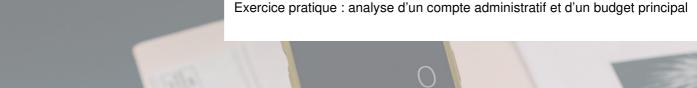
Les conseillers municipaux peuvent-ils réfuser un budget ou le modifier ? Exercice pratique sur la capacité d'autofinancement

Connaître les règles de l'exécution budgétaire

La séparation entre l'ordonnateur et le comptable public Quelle coopération entre la mairie et la trésorerie ?

L'arrêté des comptes et la reprise du résultat

Quelles opérations possibles pendant la journée complémentaire ?



4